



COMPTES

ANNUELS



Bilan Actif

ACTIF		(en milliers d'€uros)	
		31-déc	
		2016	2015
Immobilisations incorporelles :	(note 3)		
- Valeurs brutes		13 201	11 363
- Amortissements et dépréciations		-10 911	-10 401
Valeur nette		2 290	962
Immobilisations corporelles :	(note 4)		
- Valeurs brutes		400 611	363 441
- Amortissements et dépréciations		-228 081	-217 527
Valeur nette		172 530	145 914
Immobilisations financières :	(note 5)	64	117
Total immobilisations		174 884	146 993
Stocks :		91	105
Avances et acomptes versés sur commandes :		32	167
Créances :			
- PMU	(note 6)	71 671	70 608
- Groupes et associés		3 018	76
- Intervenants	(note 7)	9 904	1 799
- Créances diverses	(note 8)	11 426	13 661
Valeurs mobilières de placement :	(note 9)	250 332	330 884
Disponibilités :	(note 10)	22 352	14 680
Charges constatées d'avance :	(note 11)	9 633	8 591
Total actif circulant		378 459	440 571
Total de l'actif		553 343	587 564



Bilan Passif

PASSIF	(en milliers d'€uros)	31-déc	
		2016	2015
Réserves		363 178	409 112
Résultat de l'exercice		-33 800	-45 934
Subventions d'investissements		498	671
Total capitaux propres	(note 12)	<u>329 876</u>	<u>363 849</u>
Provisions pour risques et charges	(note 13)	<u>34 676</u>	<u>36 390</u>
Dettes financières	(note 14)	29 002	1 690
Fournisseurs	(note 15)	6 856	7 842
Dettes sur immobilisations	(note 15)	8 085	3 832
Dettes fiscales et sociales	(note 16)	19 307	19 908
PMU	(note 6)	6 558	10 258
Groupes et associés	(note 17)	18 606	40 263
Intervenants	(note 7)	100 270	103 298
Autres dettes		74	34
Produits constatés d'avance		32	200
Total dettes		<u>188 791</u>	<u>187 325</u>
Total du passif		<u><u>553 343</u></u>	<u><u>587 564</u></u>



Compte de Résultat

(en milliers d'€uros)

		31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation :			
Produits PMU et PMH	(note 18)	481 014	485 073
Produits de la gestion propre	(note 19)	75 314	77 895
Reprises de provisions et de dépréciations		4 443	3 264
Total produits d'exploitation		560 771	566 233
Charges d'exploitation :			
Charges Pari Mutuel/autres services communs	(note 20)	194 325	202 744
Charges spécifiques province	(note 21)	1 290	1 039
Charges spécifiques encouragem.à l'élevage	(note 22)	274 391	273 912
Fonds équitation		7 817	8 169
Achats		9 322	12 562
Services extérieurs	(note 23)	21 510	21 693
Autres services extérieurs (honor.,publicité,...)		23 203	21 522
Impôts, taxes et versements assimilés		4 988	4 932
Charges de personnel	(note 24)	44 356	42 806
Charges diverses de gestion courante		931	717
Amortissements		12 857	12 778
Dépréciations de l'actif circulant		291	249
Provisions pour risques et charges		2 528	3 864
Total charges d'exploitation		597 810	606 987
Résultat d'exploitation		-37 040	-40 754
Produits financiers :			
	(note 25)	3 099	2 834
Charges financières :			
		560	2
Résultat financier		2 539	2 832
Produits exceptionnels :			
		4 455	21 517
Charges exceptionnelles :			
		3 754	29 529
Résultat exceptionnel	(note 26)	701	-8 012
Résultat net		-33 800	-45 934



Comptes annuels

exercice 2016

Annexe

Note 1 Activité de France Galop

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, France Galop est la Société Mère des courses au galop en France.

Ses missions sont les suivantes :

- ♦ améliorer la race chevaline à travers la distribution de prix, primes et allocations de courses auprès des propriétaires et éleveurs,
- ♦ organiser et règlementer les courses au galop sur les hippodromes de France. Ces missions se déploient à travers l'établissement d'un programme et calendrier de courses et l'édiction du Code des Courses au galop,
- ♦ assurer la gestion en propre de six hippodromes et de trois centres d'entraînement,
- ♦ déléguer aux GIE Pari Mutuel Urbain (PMU)¹, la collecte des enjeux sur les courses au galop, respectivement en dehors des hippodromes, et dans l'enceinte des hippodromes, ceux-ci étant chargés d'en assurer la redistribution aux parieurs gagnants, à l'État et aux sociétés de courses (voir note 18).

France Galop est soumise à la tutelle des ministères de l'Agriculture (distribution des encouragements à l'élevage), du Budget (prélèvement de l'État sur les enjeux), et de l'Intérieur (avis des Renseignements Généraux, police des jeux).

La principale ressource de France Galop est constituée par la quote-part du Produit Brut des Paris encaissée par le GIE PMU sur les courses organisées au galop, directement sur ses hippodromes et lors des réunions de courses organisées par des sociétés de courses de province. En contrepartie, France Galop prend en charge l'intégralité des coûts de fonctionnement du GIE PMU, au prorata de son activité.

S'agissant des enjeux versés par les parieurs sur les hippodromes, leur collecte est assurée par le GIE PMU¹, sur 5 de ses 6 hippodromes, France Galop perçoit de ce GIE une part de ces enjeux, comptabilisée dans ses produits d'exploitation, et prend en charge sa part dans les charges du GIE.

France Galop dispose de produits propres qui proviennent :

- ♦ de sommes perçues auprès des sociétaires, telles que les cotisations, les engagements et forfaits, les abonnements aux publications, les droits d'utilisation de terrains d'entraînement, ... ;
- ♦ des locations du patrimoine immobilier et autres locations d'espaces ;
- ♦ de parrainage par des tiers des grandes épreuves ;
- ♦ des droits de télévision en France et à l'étranger ;
- ♦ des entrées sur les hippodromes.

¹ à l'exception de l'hippodrome de Deauville La Touques confié à CPM



Les allocations versées par France Galop aux propriétaires et éleveurs des chevaux vainqueurs des courses de galop, sont appelées « Encouragements » et forment l'un des principaux postes de charge de France Galop.

Les professionnels (propriétaires, éleveurs, entraîneurs, jockeys) doivent ouvrir un compte dans les livres de France Galop. Au débit de ces comptes, sont inscrites les sommes à verser au titre de l'inscription des chevaux aux courses ainsi que le prix des prestations de services rendues aux membres. Sont crédités sur ces comptes les encouragements revenant aux propriétaires et éleveurs des chevaux vainqueurs ou placés dans les courses. En outre, France Galop procède à la répartition automatique de toutes les sommes dues règlementairement et/ou contractuellement entre les propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys. Au-delà de ces opérations, ces professionnels ont la possibilité d'effectuer des dépôts ou des retraits de liquidités.

France Galop assure la tutelle des sociétés de courses de province pour sa spécialité. Pour celles d'entre elles qui organisent des courses faisant l'objet du pari mutuel au niveau national, France Galop perçoit un pourcentage, versé par ces sociétés de courses, sur la quote-part du Produit Brut des Paris qui leur revient sur les enjeux collectés par le GIE PMU. Pour les sociétés de courses de province n'organisant pas de courses bénéficiant du pari mutuel urbain, France Galop contribue à l'équilibre financier de leurs comptes. Dans tous les cas de figure, France Galop assure le financement des encouragements à l'élevage distribués dans toutes les courses publiques qu'elles soient supports de prises de paris au niveau national, au plan régional ou simplement à l'échelon local.

Les gains non réclamés par les parieurs, dans un délai fixe après chaque réunion de courses, sont directement versés par le GIE PMU et le GIE PMH dans un fonds appelé Fonds des Gains Non Réclamés (FGNR) géré par la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH). Les sommes ainsi collectées par la Fédération sont utilisées pour financer le régime de retraite supplémentaire dont bénéficie le personnel de l'Institution des courses, géré par l'Organisme de Retraite et de Prévoyance des Employés des Sociétés de Courses (ORPESC).

La formation professionnelle était financée précédemment par le fonds des gains non réclamés et par des ressources complémentaires versées par France Galop via la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH). Depuis que la loi du 12 mai 2010 d'ouverture des paris en ligne attribue à France Galop une mission de service public en matière de formation professionnelle, France Galop effectue directement des versements à l'Association de Formation et d'Action Sociale des Écuries de Course (AFASEC), à hauteur de la moitié des besoins de financement de cet organisme.

La fiscalité relative aux paris hippiques a évolué depuis le 1er janvier 2014 de la façon suivante :

L'article 22 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013 rétablit la taxe affectée prévue dans la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne et fixe les fourchettes suivantes :

- ✓ pour la taxe affectée : entre 5 et 6,5 %,
- ✓ pour le prélèvement fiscal : entre 4,6 % et 5,7 %, soit au total entre 6,4 % et 7,5 % avec la CSG et la CRDS.

Le décret n° 2013-1320 du 27 décembre 2013 modifiant le décret n° 2010-909 du 3 août 2010 fixant le taux de la redevance due par les opérateurs agréés de jeux ou de paris en ligne en application de l'article 1609 tertricies du code général des impôts fixe ce taux à 5,9 %. Après avoir été relevé à 6,1 % pour l'année 2015, le décret n° 2015-1853 du 29 décembre 2015 a porté ce taux à 6,3 %.

Le décret n° 2013-1321 du 27 décembre 2013 fixant le taux du prélèvement mentionné à l'article 302 bis ZG du code général des impôts fixe ce taux à 5,3 %.



Note 2 Méthodes comptables

Les comptes annuels de France Galop sont établis conformément au plan comptable particulier des sociétés de courses, régi par le décret 97-456 du 5 mai 1997 et modifié par le décret n°2006-1375 du 13 novembre 2006.

Le plan comptable des sociétés de courses intègre en particulier les dispositions du règlement CRC 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux associations.

Les principales méthodes comptables appliquées par France Galop sont indiquées ci-dessous.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des licences d'utilisation de logiciels. Elles sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur une durée de trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition. Pour les biens reçus à titre d'apports en nature par France Galop, le coût d'acquisition correspond à la valeur d'apport figurant dans le traité d'apport.

Lors de la fusion intervenue le 28 décembre 1994 entre la Société Mère du Galop, dénommée par la suite France Galop, avec deux autres sociétés de courses, les méthodes de valorisation des immobilisations corporelles apportées ont été les suivantes :

- ♦ les immeubles autres que les hippodromes ont été évalués à leur valeur de marché à la date de l'apport,
- ♦ les hippodromes ont été apportés sur la base d'une mise à jour de leur valeur comptable, celle-ci étant issue d'un apport précédent effectué à la valeur de marché,
- ♦ l'apport des autres immobilisations corporelles a été effectué à la valeur nette comptable.

Certaines immobilisations corporelles, telles que les immeubles, comportent des éléments devant donner lieu à des remplacements à intervalles réguliers. Ces éléments sont comptabilisés distinctement et amortis selon un plan d'amortissement qui leur est propre.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée estimée d'utilisation par France Galop. Ces durées sont actuellement les suivantes :

Bâtiments, gros œuvre	30 ans
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
Matériel et mobilier de bureau	10 ans
Matériel d'exploitation spécifique	5 ans
Autre matériel d'exploitation	10 ans
Cars vidéo, régies & accessoires	7 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel vidéo	3 ans
Matériel informatique	3 ans



En présence de constructions et installations édifiées sur sol d'autrui, la durée estimée d'utilisation est bornée par le terme des conventions conclues avec les propriétaires des sites.

Dépréciation des immobilisations

Les dépréciations des immobilisations sont constatées en sus des amortissements lorsque la valeur comptable devient supérieure à la valeur actuelle, celle-ci étant soit la valeur de vente, soit la valeur d'usage si celle-ci est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes figurent au bilan pour des montants reflétant les flux futurs d'encaissement et de décaissement. Cette méthode s'applique également aux créances et aux dettes sans intérêt à échéances longues, ou indéterminées qui ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les créances sur des débiteurs défallants donnent lieu à une dépréciation sur la base d'un examen de la situation financière de chaque débiteur.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles donnent lieu à une dépréciation si la valeur liquidative, par ligne, devient inférieure au coût d'acquisition.

Subventions d'investissements

France Galop reçoit des subventions d'investissement de collectivités publiques, notamment au titre de la rénovation des hippodromes.

Ces subventions sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Elles sont reprises en résultat selon une durée et une méthode identiques à celles utilisées pour amortir les immobilisations acquises ou créées au moyen desdites subventions.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques ou pour charges est comptabilisée lorsque France Galop supporte une obligation à l'égard d'un tiers, d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite, et qu'il est probable ou certain qu'elle se traduira par un décaissement.

La provision est évaluée pour le montant correspondant à la meilleure estimation du décaissement futur.



Engagements sociaux à prestations définies

France Galop supporte actuellement deux régimes à prestations définies en faveur de son personnel. Il s'agit :

- ◆ des indemnités de fin de carrière dues aux salariés lors de leur départ à la retraite ;
- ◆ des gratifications versées à l'occasion de la remise des médailles du travail, celle-ci étant liée à l'ancienneté.

Une caractéristique commune à ces deux régimes est que l'acquisition définitive des droits par un salarié est conditionnelle à la présence du salarié chez France Galop à l'âge de départ à la retraite (indemnités de départ à la retraite) ou à la date de l'ancienneté requise pour la remise des médailles du travail.

Ces rémunérations différées étant liées à l'activité passée des salariés, les charges correspondantes pour France Galop sont rattachées aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits à ces rémunérations. Ces charges et les provisions correspondantes au passif sont évaluées de manière actuarielle.

Pour éviter la volatilité du résultat de France Galop engendrée chaque année par la comptabilisation en résultat des écarts actuariels au titre de la provision pour indemnités de fin de carrière, il a été décidé d'adopter la méthode dite du « corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels à compter de l'exercice 2014. Ce changement est comptabilisé conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013. Selon la méthode du corridor :

- ✓ la variation de la provision pour indemnités de fin de carrière est comptabilisée en résultat pour sa partie correspondant à l'acquisition des droits au cours de l'exercice et pour celle liée à l'effet de la désactualisation de la provision (effet assimilable à une charge financière) ;
- ✓ les écarts actuariels liés à l'évolution des hypothèses actuarielles telles que le taux d'actualisation, le taux de turnover, l'évolution des tables de survie, le taux moyen d'augmentation des salaires, ne sont pas comptabilisés en charge ou en produit dans le compte de résultat et sont déduits de la provision si les écarts actuariels représentent une perte nette ou ajoutés à celle-ci s'ils représentent un profit net ;
- ✓ les écarts actuariels cumulés non comptabilisés en résultat sont amortis sur le nombre moyen résiduel d'années d'activité d'ici l'âge de la retraite, si ce cumul à l'ouverture de l'exercice excède 10% de la provision hors écarts actuariels à l'ouverture de l'exercice.

A défaut de pouvoir reconstituer les écarts actuariels à l'ouverture de l'exercice, le changement de méthode est effectuée de manière prospective, sans modification des soldes du bilan à l'ouverture de l'exercice.

Les salariés de France Galop bénéficient également d'allocations de retraites supplémentaires (ARS), prévues par un régime redéfini dans un accord du 22 avril 2014, à la suite d'une négociation entre les employeurs de l'Institution des Courses et des représentants des salariés. Suivant le nouveau régime des ARS qui a pris effet le 1er octobre 2014, le financement des ARS continue d'être assuré par le fonds des gains non réclamés (FGNR) mais il est désormais aussi financé par des cotisations réparties entre les employeurs et les salariés demeurant dans le régime. Il est rappelé que le fonds des gains non réclamés est géré par la Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH).

Dans l'hypothèse où ces ressources seraient insuffisantes, les deux sociétés mères, France Galop et la Société d'Encouragement à l'Élevage du Cheval Français, se sont engagées à garantir le paiement des ARS (article 2.6 a de l'accord) non seulement pour leur personnel propre mais également pour l'ensemble du personnel des employeurs signataires de l'accord du 22 avril 2014. Il en résulte que, si au cours d'une année les ressources du régime sont insuffisantes pour payer les retraites et la prévoyance, les sociétés de course devront prendre en



charge l'insuffisance de ressources. Tel est le cas en 2016, où chaque Société Mère a provisionné 705 K€ en raison d'une baisse accélérée du FGNR (-7,6 %) plus rapide que prévue.

Malgré la responsabilité financière ainsi assumée conjointement par France Galop et le Cheval Français, aucune provision n'est constatée au bilan de France Galop au titre des ARS, en raison de prévisions financières à long terme témoignant de ce que le régime devrait être financé à long terme grâce aux cotisations et au FGNR. L'évaluation de l'engagement au titre des ARS est néanmoins indiquée dans les engagements hors bilan compte tenu des incertitudes sur le niveau du FGNR.

Comptabilisation des produits d'exploitation

Le Produit Net des Paris revenant à France Galop sur les enjeux collectés par le GIE PMU et le GIE PMH sont acquis à France Galop à l'issue de chaque course. Cette recette est comptabilisée en produits dans les comptes des périodes au cours desquelles ont eu lieu les courses.

S'agissant des réunions organisées par les sociétés régionales, France Galop appréhende le solde net du Produit Net des Paris revenant aux sociétés régionales déduction de la quote-part des charges du GIE PMU et des coûts d'organisation qui rémunèrent lesdites sociétés régionales (part fixe par réunion et pourcentage des enjeux).

La taxe affectée sur l'ensemble des opérateurs en ligne agréés par l'ARJEL est comptabilisée en produits dans les comptes des périodes au cours desquelles ont eu lieu les courses.

La même méthode est appliquée aux recettes propres de France Galop liées aux courses, telles que les entrées sur les hippodromes, les excédents de réclamation, les engagements et forfaits perçus auprès des propriétaires sur l'ensemble du territoire national.

Les cotisations des sociétaires, les abonnements aux publications, les recettes d'utilisation des terrains, les locations du patrimoine immobilier, les recettes de parrainage, de publicité et de droits audio-visuels sont comptabilisés dans les résultats des périodes au titre desquelles ces recettes sont acquises.

Quote-part de résultat des opérations online

La quote-part du résultat net revenant à France Galop sur les enjeux online collectés par le GIE PMU sur les paris hippiques (depuis le 23/09/2011), sportifs (depuis le 09/06/11) et poker (depuis le 03/07/11) est acquise dès la réalisation de l'évènement.

Ce résultat net est comptabilisé dans les comptes de la période où il est acquis.

Échange de prestations publicitaires

France Galop bénéficie d'actions de promotion, telles que la mise à sa disposition d'espaces publicitaires dans les médias, en échange de la possibilité donnée aux prestataires de disposer d'espaces publicitaires et de formes diverses de parrainage sur les lieux de courses. Ces échanges ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie. Ils font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés en charge et en produit lorsqu'ils ont lieu.



Note 3 Immobilisations incorporelles

	Ouverture de l'exercice	Acquisitions	Virements internes	Cessions et sorties	Clôture de l'exercice
Concessions licences et marques	11 168	1 468	215		12 850
Immo.en cours incorporelles	196	370	-215		350
Acomptes sur immo.incorporelles					
Valeurs brutes	<u>11 363</u>	<u>1 837</u>			<u>13 201</u>
Amortissements et dépréciations	10 401	Dotation/Reprise de l'exercice 509			10 911
Valeurs nettes	<u>962</u>				<u>2 290</u>

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des licences d'utilisation de programmes informatiques

Note 4 Immobilisations corporelles

Évolution des valeurs brutes

	Ouverture de l'exercice	Acquisitions	Virements internes	Cessions et sorties	Clôture de l'exercice
Terrains	63 930			-590	63 340
Agencements terrains	10 866	684	74	-76	11 548
Constructions	113 775	984	505	-498	114 765
Constructions sur sol d'autrui	83 145	1 670	96	-5	84 906
Installat.techn., matériels et outilla	61 887	1 667	280	-1 115	62 720
Autres immo.corporelles	12 129	927	13	-537	12 532
Immo.en cours corporelles	12 190	34 122	4 552	-63	50 800
Acomptes sur immo.corporelles	5 519		-5 519		
Valeurs brutes	<u>363 441</u>	<u>40 054</u>		<u>-2 883</u>	<u>400 611</u>
Amortissements et dépréciations	217 527	Dotation de l'exercice 12 779		-2 225	228 081
Valeurs nettes	<u>145 914</u>				<u>172 530</u>



Évolution des amortissements

	Ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions et sorties	Clôture de l'exercice
Agencements terrains	5 768	920	-12	6 676
Constructions	82 603	4 321	-419	86 505
Constructions sur sol d'autrui	63 711	2 286	-5	65 993
Installations techniques, matériels et outillage	45 970	4 076	-1 110	48 937
Autres immobilisations corporelles	8 449	744	-527	8 666
Total des amortissements	<u>206 501</u>	<u>12 347</u>	<u>-2 072</u>	<u>216 776</u>
		<u>Dotation/Reprise de l'exercice</u>		
Dépréciations	11 025	432	-153	11 305
Total amortissements et dépréciations	<u>217 527</u>			<u>228 081</u>

Les principales immobilisations corporelles de France Galop sont constituées par le siège social et les hippodromes de Saint Cloud, de Maisons-Laffitte, de Vichy et d'Évry.

Les hippodromes de Chantilly, Longchamp, Auteuil et Deauville sont gérés par France Galop et occupés en vertu de conventions de natures diverses (voir note 23).

Note 5 Immobilisations financières

	31-déc	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Titres de participation :		
- participation dans la SAS Equidia (47,50%)	18	18
- autres titres (part dans la SCI les Pur-sang de la Touques)		
Prêts :		52
Autres :	46	47
	<u>64</u>	<u>117</u>



Raison Sociale	Date de création	Capital	Quote-part du capital détenue	Capitaux Propres totaux	dont Résultat 2016
EQUIDIA	4 février 2005	37.000 €	47,5 %	266.130 €	118.088 €
LES PUR-SANG DE LA TOUQUES*	4 janvier 2000	975.015 €	1 part sur 65.001 parts	1.200.437 €	209.503 €

* Clôture au 31 mars

En tant qu'association régie par la loi de 1901, France Galop n'est pas tenue d'établir des comptes consolidés. Si ceux-ci devaient l'être, il en résulterait des comptes assez différents des comptes annuels, du fait principalement de l'intégration proportionnelle du GIE PMU, contrôlé conjointement par France Galop et d'autres sociétés de courses.

Note 6 GIE PMU

Les créances nettes de France Galop sur le GIE PMU, ainsi que les dettes de France Galop à l'égard du GIE PMU, s'analysent comme suit :

	31-déc	
	2016	2015
Créances :		
- fonds de modernisation	46 877	46 877
- projet Pégase	22 867	22 867
- opérations PMU	1 926	863
	<u>71 671</u>	<u>70 608</u>
Dettes PMU :	<u>6 558</u>	<u>10 258</u>



Les créances de France Galop sur le GIE PMU au titre du fonds de modernisation et du projet Pégase résultent du reversement par France Galop de financements reçus de l'État en vue de financer des investissements informatiques du GIE PMU.

Ces créances ne comportent pas d'échéance précise. Elles sont en principe exigibles à vue. Elles portent intérêt au taux de 102,5 % d'Eonia ou d'Euribor 3M. Compte tenu des taux d'intérêts négatifs, 2016 n'a enregistré aucun produits financiers correspondant (8,3 milliers d'euros en 2015).

Note 7 Intervenants

	31-déc	
	2016	2015
Créances de France Galop sur les intervenants:		
- propriétaires, éleveurs, entraîneurs		
. valeur brute	364	285
. dépréciation	-82	-195
- jockeys	4	9
- sociétés de courses		
. valeur brute	9 621	1 704
. dépréciation	-2	-4
Total des créances	9 904	1 799

Dettes de France Galop à l'égard des intervenants:

- propriétaires, éleveurs, entraîneurs	86 249	82 736
- jockeys	10 143	10 549
- sociétés de courses	3 879	10 012
	100 270	103 298

Afin de recueillir les gains de courses, les intervenants de la filière disposent d'un compte professionnel ouvert dans les livres de France Galop.

Sont crédités sur ces comptes, les prix, primes et indemnités de courses revenant aux éleveurs et propriétaires de chevaux. Les gains des propriétaires sont ensuite défalqués de la part due aux entraîneurs et jockeys des chevaux engagés dans les courses.

Au débit de ces comptes, sont inscrites notamment les sommes à verser au titre de l'inscription des chevaux dans les courses.

Au-delà de ces opérations, ces professionnels ont la possibilité d'effectuer des dépôts ou des retraits de liquidités.



Note 8 Créances diverses

	31-déc	
	2016	2015
Clients :		
. valeur brute	2 669	3 803
. dépréciation	-390	-351
Personnel	60	308
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	158	100
Etat	8 457	9 736
Autres	472	65
Total des créances	11 426	13 661

Note 9 Valeurs mobilières de placement

	31-déc	
	2016	2015
OPCVM	87 832	130 384
Titres de créances négociables	162 500	200 500
Total des valeurs mobilières de placement	250 332	330 884

Les valeurs de marché au 31 décembre sont, respectivement, de 250.374 K€ pour 2016 et de 331.900 K€ pour 2015.



Note 10 Disponibilités

	31-déc	
	2016	2015
Banques : disponible	16 245	4 597
Banques : intérêts courus à recevoir	6 100	9 958
Caisses	7	126
Total des disponibilités	22 352	14 680

Note 11 Charges constatées d'avance

	31-déc	
	2016	2015
Loyers payés d'avance (GIP)	7 250	7 922
Frais généraux	236	230
Maintenance et redevance informatique	278	124
Primes d'assurance (dont TRC, DO, CCRD)	1 523	315
Frais d'émission de l'emprunt	345	
	9 633	8 591

Les loyers payés d'avance sont constitués par des concours financiers versés par France Galop au Groupement d'Intérêt Public chargé de rénover l'hippodrome de Chantilly, en vue de contribuer au financement de cette rénovation (2002-2006), ainsi qu'à la réalisation de la piste en sable fibrée (2011).

Ces concours devant se traduire par une réduction des loyers à verser au propriétaire de l'hippodrome, ils ont été comptabilisés en tant que loyers constatés d'avance et seront comptabilisés en charge sur la durée de la convention d'occupation de l'hippodrome, soit jusqu'en 2032.



Note 12 Capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice après affectation	Variation des subventions	Résultat de l'exercice	Montants à la clôture de l'exercice		
				Avant affectation	Proposition d'affectation	Après proposition d'affectation
- Réserve pour régulation du financement des immobilisations	146 876			146 876	27 944	174 821
- Réserve pour régulation des encouragements à l'élevage	46 654			46 654	-23 327	23 327
- Réserve pour rénovation de Longchamp	73 500			73 500	-47 253	26 247
Réserves fonds de modernisation	46 877			46 877		46 877
Report à nouveau	49 271			49 271	8 836	58 107
	<u>363 178</u>			<u>363 178</u>	<u>-33 800</u>	<u>329 378</u>
- Résultat de l'exercice			-33 800	-33 800	33 800	
- Subventions d'équipement	671	-173		498		498
	<u>363 849</u>	<u>-173</u>	<u>-33 800</u>	<u>329 876</u>	<u>-</u>	<u>329 876</u>

La réserve pour régulation du financement des immobilisations correspond à la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la clôture de l'exercice. Cet ajustement est effectué chaque année à travers l'affectation du résultat annuel, conformément au plan comptable des sociétés de courses. Il permet de mettre en valeur le montant des réserves qui serait nécessaire au financement du renouvellement de l'actif net immobilisé de France Galop.

La réserve pour rénovation de Longchamp commence à être reprise compte tenu des immobilisations en cours relatives au Nouveau Longchamp.

La réserve au titre du fonds de modernisation correspond à la part reçue par France Galop de l'État dans un concours financier destiné à assurer le financement de l'outil informatique du GIE PMU. Ce concours a été perçu en plusieurs tranches à partir de 1984. A la suite d'un accord en 1997 sur la répartition du fonds entre les membres de l'indivision, ce fonds représente 50 % des sommes versées par l'État. Ayant été reversé au GIE PMU, sa contrepartie est une créance sur le GIE PMU (voir note 6).



Les subventions d'investissement s'analysent comme suit en début et en fin d'exercice, principalement par site bénéficiaires des subventions.

<u>Montants bruts perçus</u>	<u>Ouverture de l'exercice</u>	<u>Encaissement</u>	<u>Sorties</u>	<u>clôture de l'exercice</u>
Auteuil	5			5
Siège				
Longchamp	32			32
Deauville	174			174
Saint Cloud	429			429
Maisons-Laffitte	3 258		-1 652	1 607
Chantilly	65			65
Total	3 963		-1 652	2 311
<u>Reprises en résultat</u>	<u>clôture de l'exercice</u>	<u>Reprise</u>	<u>Sorties</u>	<u>clôture de l'exercice</u>
Auteuil	4	1		5
Siège				
Longchamp	24	2		26
Deauville	130	6		136
Saint Cloud	176	17		193
Maisons-Laffitte	2 915	142	-1 652	1 406
Chantilly	43	6		49
Total	3 292	173	-1 652	1 813
Montant net	671	-173		498



Note 13 Provisions pour risques et charges

	Ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises		Clôture de l'exercice
			Provisions utilisées	Provisions non utilisées	
Engagements sociaux :					
- indemnités de départ à la retraite	23 409	2 251	-663	-980	24 017
- médailles du travail	1 394		-29	-445	921
Provisions pour risques :					
- contentieux	847	247		-90	1 004
- divers	177	40			217
Provisions pour charges					
- charges sociales	1 900	178	-1 900		178
- GTHP	4 796	30	-102		4 724
- divers	3 867	1 460		-1 712	3 616
Total	36 390	4 205	-2 694	-3 226	34 676

La provision pour indemnité de départ à la retraite est déterminée de la manière suivante :

- ✓ les droits acquis par le salarié à l'âge de la retraite sont calculés à partir du salaire mensuel brut moyen de 2016, compte tenu d'un taux d'augmentation moyen des salaires calculé sur la moyenne des augmentations accordées sur les trois dernières années, jusqu'à l'année de départ à la retraite (67 ans),
- ✓ la provision est calculée en fonction de l'ancienneté acquise en 2016 par rapport à l'ancienneté qui serait acquise à l'âge de la retraite.
- ✓ elle est actualisée sur la base d'un taux actuariel déterminé par référence au taux des obligations d'émetteurs privés de premier rang.
- ✓ les droits ainsi calculés, sont pondérés par la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite et du taux de rotation du personnel qui est très faible au sein de France Galop.

	31-déc.-14	31-déc.-15	31-déc.-16
Taux d'augmentation moyen des salaires	3,28%	2,33%	2,16%
Taux d'actualisation	1,40%	2,05%	1,475%
Taux de Turnover	0,07%	0,00%	0,07%
Montant des écarts actuariels	5 535 354 €	- 1 788 156 €	109 042 €
Durée d'amortissement	21,9	21,7	21,4



Les écarts actuariels cumulés à la clôture de l'exercice résultent principalement des évolutions du taux d'actualisation depuis 2014. L'écart à fin 2015 étant devenu inférieur à 10 % de la « dette IDR », il n'a été procédé à aucun amortissement en 2016.

Les écarts entre la provision d'ouverture et les utilisations de la provision en cours de l'exercice sont enregistrés en résultat et ne sont pas constitutives d'un écart actuariel.

Si la méthode du corridor n'avait pas été appliquée en 2016, la charge liée à la provision pour indemnités de départ à la retraite aurait été augmentée de 1.679 K€, soit une charge de 3.930 K€ au lieu d'une charge de 2.251 K€ (une produit de 5.445 K€ au lieu d'une charge de 1.626 K€ en 2015). La provision au bilan aurait été de € 23.908 K€.

	Montant au 31/12/2015	Gains / Pertes actuariales de l'exercice	Reprise de la provision	Charge de l'exercice			Sous-Total	Montant au 31/12/2016
				Amortissement des écarts actuariales	<i>Droits acquis sur la période</i>	<i>Effet Désactualisation</i>		
Dette IDR	21 621	1 679	-1 642		1 807	443	2 251	23 908
Écarts actuariels	1 788	-1 679					0	109
Total Provision	23 409	0	-1 642	0	1 807	443	2 251	24 017



Note 14 Dettes financières

	31-déc	
	2016	2015
Emprunt hypothécaire	28 699	
Intérêts courus sur emprunt	123	
Soldes bancaires créditeurs	36	1 530
Dettes financières diverses	144	161
Total dettes financières	29 002	1 690

	Au 31 décembre 2016	Échéance moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance plus de 5 ans
Emprunt hypothécaire	28 699	1 765	9 358	17 576
Intérêts courus sur emprunt	123	123		
Soldes bancaires créditeurs	36	36		
Dettes financières diverses	144	6	138	
Total dettes financières	29 002	1 930	9 495	17 576

Note 15 Solde des dettes Fournisseurs

Solde au	DETTES A ECHOIR			DETTES ECHUES			TOTAL
	< ou = 30 j	De 31 à 60 j	> 60 j	< ou = 30 j	De 31 à 60j	> 60 j	
Dettes fournisseurs et immobilisations Factures non parvenues	2 963	6 519	193	1 626	230	561	12 092
TOTAL AU BILAN AU 31/12/2016 <i>Dont litiges et RG</i>							14 941 416
Dettes fournisseurs et immobilisations Factures non parvenues	2 775	3 362	199	1 763	137	468	8 704
TOTAL AU BILAN AU 31/12/2015 <i>Dont litiges et RG</i>							11 673 626



Note 16 Dettes fiscales et sociales

	31-déc	
	2016	2015
Personnel	7 901	7 359
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 291	7 830
Etat	4 115	4 719
Total dettes fiscales et sociales	<u>19 307</u>	<u>19 908</u>



Note 17 Groupe et associés

	31-déc	
	2016	2015
Fédération Nationale	7 817	12 960
GTHP	2 310	2 163
Prestataires PMH	7 427	24 580
ORPESC	1 042	535
AFASEC	9	26
Total	<u>18 606</u>	<u>40 263</u>

Note 18 Produits PMU et PMH

	2016	2015
Produits provenant du GIE PMU		
- réunions françaises	323 865	331 420
- courses étrangères	43 314	41 911
Produits PMH	1 972	2 799
sous total 1	<u>369 151</u>	<u>376 130</u>
Revenus provenant des réunions de province :		
- régime général	49 121	50 315
- régime dérogatoire	54 246	56 579
sous total 2	<u>103 367</u>	<u>106 894</u>
Equilibrage Trop → Galop	8 496	2 049
Total	<u>481 014</u>	<u>485 073</u>



	2016				2015
	PMU		PMH	Pari Mutuel	Pari Mutuel
	Réunions Françaises	Courses Etrangères			
Enjeux France	1 912 527	363 510	15 855	2 291 892	2 420 259
Enjeux Etranger	247 380	44 585		291 964	212 607
Retour parieurs	-1 258 929	-248 598	-12 363	-1 519 889	-1 601 725
PBP Etranger et Internet	-386 418	-84 548		-470 966	-422 875
Produit Brut des Paris	514 560	74 949	3 492	593 001	608 266
Taxe Sécurité Sociale	31 924	5 824	285	38 033	39 780
Taxe Etat	93 998	17 148	840	111 986	117 129
TVA Collectée/part Sté	64 773	8 663	394	73 830	75 226
Part Société	323 865	43 314	1 972	369 151	376 130
	514 560	74 949	3 492	593 001	608 266
Part Institution/Enjeux France	18,26%	13,39%	12,44%	17,47%	17,02%
Retour parieur/Enjeux France	70,98%	76,84%	77,97%	71,93%	72,48%

Les produits PMU et PMH correspondent à la rémunération sur les enjeux portant sur les courses organisées par France Galop sur ses propres hippodromes (6 hippodromes parisiens et l'hippodrome d'Enghien).

Les revenus provenant des réunions de province. Correspondent à la quote-part du Produit Brut des Paris minorée de la rémunération revenant à la société de courses organisatrice.

Depuis le 23 septembre 2010, le PMU étant devenu opérateur sur le online, la ressource nette des sociétés de courses résulte de la différence entre les sommes engagées sur le offline uniquement minorées des sommes revenant aux parieurs gagnants, de la fiscalité (5,3 %) et des taxes sociales (1,8 %), de la TVA sur le Produit Brut des jeux.



Note 19 Produits de la gestion propre

	2016	2015
Recettes sur public	1 200	1 365
Plus value sur prix de réclamations et amendes	971	890
Entrées et forfaits	6 490	6 471
Produits des terrains	3 945	4 116
Cotisations des sociétaires	262	264
Prestations aux intervenants	1 221	1 212
Vente de publications	170	177
Locations de boxes et établissements	670	728
Locations logements au personnel	156	159
Autres locations annuelles	1 330	1 442
Produits des concessions	939	1 255
Produits de parrainage	9 021	9 567
Droits TV	3 622	3 076
Locations d'espaces	1 009	424
Autres produits d'exploitation	2 432	2 817
Taxe affectée sur Online hippique	25 108	27 166
Subvention versée par la Fédération Nationale	16 766	16 766
Total	75 314	77 895

La taxe affectée sur les enjeux hippiques on line a été perçue pour la première fois en 2014. Elle représente 6,3 % des enjeux on line sur les courses hippiques.

A hauteur de 12,2 millions d'euros, la subvention d'exploitation provenant de la Fédération Nationale des Courses Hippiques est versée au titre d'un différentiel, en défaveur de France Galop, sur les coûts d'organisation des réunions entre France Galop et le Cheval Français. A hauteur de 4,6 millions d'euros, cette subvention correspond à une participation de la FNCH aux primes aux éleveurs.



Note 20 Charges pari mutuel et autres services communs

Contribution aux charges du GIE PMU :

- frais de gestion	108 364	107 209
- solde frais de gestion	-1 125	3 917
sous total 1	<u>107 239</u>	<u>111 125</u>

QP opérations faites en commun avec le PMU :

- quote part sportif et poker	6 252	6 694
- quote part internet hippique	-1 755	-4 688
sous total 2	<u>4 497</u>	<u>2 005</u>

Contribution aux charges du Pari Mutuel Hippodrome

- GIE PMH		6 837
- Parcours Client (PMU)	1 744	528
sous total 3	<u>1 744</u>	<u>7 366</u>

Charges PMU sur courses étrangères 22 026 21 672

Contribution AFASEC 9 600 9 700

Part des charges de l'ORPESC supportée par France Galop 1 082 535

Contribution FNCH - organismes sociaux

Part des charges de la Fédération Nationale des Courses Hippiques supportée par France Galop 28 406 29 369

Part de France Galop dans les charges du GIE Groupement Technique des Hippodromes Parisiens 19 460 20 715

Autres 270 257

Total 194 325 202 744

Note 21 Charges spécifiques province

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Contribution aux frais de gestion sur les paris régionaux de province	-24	-15
Subventions spécifiques, sociétés de province	1 314	1 054
Total	<u><u>1 290</u></u>	<u><u>1 039</u></u>



Note 22 Charges spécifiques encouragements à l'élevage

	2016	2015
Prix et allocations	183 077	182 557
Primes propriétaires attribuées aux chevaux nés et élevés en France	44 629	44 622
Primes aux éleveurs	31 941	31 454
Transports chevaux (transporteurs, VP)	9 339	9 131
Autres encouragements (saillies, autres, ...)	829	1 129
Compensation TVA entraînement des non assujettis	4 577	5 019
Total	274 391	273 912

Les prix et allocations versés par France Galop sont fixés par catégorie de course (groupe 1, groupe 2, etc.), par lieu (Paris, Province), par discipline (plat, obstacle).

Les gains de courses revenant aux chevaux gagnants et placés sont distribués aux propriétaires, entraîneurs et éleveurs puis répartis à destination des jockeys sur la base des pourcentages fixés par le code des courses.

La compensation versée à l'entraînement pour les propriétaires non assujettis est financée par le différentiel de fiscalité (7,1 % vs 7,5 %) qui représente une amélioration de la part institution versée aux sociétés Mères.

Note 23 Services extérieurs

Les autres services extérieurs comprennent principalement les locations, l'entretien et les primes d'assurance.

Les locations incluent les sommes versées par France Galop aux propriétaires des hippodromes parisiens dont l'association assure la gestion. Les conventions de location sont de natures diverses.

Les conventions d'occupation des hippodromes d'Auteuil et de Longchamp avaient été renouvelées le 18 octobre 2006 avec la Mairie de Paris pour une durée de 20 ans. Le loyer est indexé sur l'Indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE.

Par avenant en date du 27 décembre 2012, la convention du 18 octobre 2006 a été résiliée au 31 décembre 2012.

Une nouvelle convention en date du 27 décembre 2012, à effet du 1er janvier 2013, a été conclue avec la Ville de Paris pour une durée de 40 ans à partir de la mise en service du nouveau Longchamp et à échéance maximale du 31 décembre 2056.



Note 24 Charges de personnel

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Rémunérations	29 276	28 066
Charges Sociales et divers	15 080	14 740
Total	<u>44 356</u>	<u>42 806</u>
Charges de personnel sur le compte de résultat	44 356	42 806
Charges comptabilisées dans les "autres services extérieurs"		
- personnel intérimaire	1 266	1 393
- divers	1 384	1 166
Total	<u>47 006</u>	<u>45 365</u>

Les charges de personnel 2016 comprennent la charge liée à l'intéressement des salariés.

L'accord d'intéressement a été renouvelé le 29 juin 2016 entre les représentants du personnel et la direction de France Galop avec, comme objectifs, de contribuer à la création d'un esprit commun à tous et de faire participer les collaborateurs de France Galop aux bons résultats économiques de l'entreprise. Selon cet accord conforme à la législation et conclu pour 3 ans, l'intéressement :

- ✓ a un caractère variable et incertain ;
- ✓ est assis sur des données propres à l'entreprise ;
- ✓ et bénéficie à tous les salariés sous contrat de travail (sous condition d'ancienneté minimale requise).



Note 25 Produits financiers

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	994	222
Produits financiers sur créance PMU (note 6)		9
Intérêts comptes et dépôts à terme	2 077	2 554
Produits financiers divers	28	49
Total	<u><u>3 099</u></u>	<u><u>2 834</u></u>

Note 26 Résultat exceptionnel

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Reprises sur créances irrécouvrables	2	2
Créances irrécouvrables	-153	-10
QP subventions virées en résultat	173	229
Subventions accordées	-194	-393
Produits de cessions des immobilisations	2 079	1 487
Valeur nette des immobilisations cédées	-739	-618
Valeur nette des immobilisations mises au rebut	-9	-103
Reprises de provisions	2 002	7 933
Dotations aux provisions	-2 109	-1 121
Autres produits exceptionnels	199	11 866
Autres charges exceptionnelles	-550	-27 284
Résultat Exceptionnel	<u><u>701</u></u>	<u><u>-8 012</u></u>

Ce résultat intégrait en 2015 les coûts liés au Plan de Sauvegarde de l'Emploi du GIE PMH (25,6 M€) minorés des reprises de provisions pour départs en retraite des personnels du GIE constituées sur les exercices précédents (4,9 M€), ainsi que de la subvention de la FNCH de 11,5 M€.



Note 27 Information sur les entités liées

	Raison Sociale	Forme Juridique	Activité	% de contrôle ou quote-part	Charges FRANCE GALOP 2016
PMU	Pari Mutuel Urbain	GIE	Collecte des paris hippiques hors hippodromes	46,7 %	209.397 K€
EQUIDIA	-	SAS	Gestion éditoriale des chaînes thématiques Equidia Live et Equidia Life	47,5 %	6.433 K€
PMH	Pari Mutuel Hippodrome	GIE	Collecte des paris hippiques dans l’enceinte des hippodromes (jusqu’au 15/9/15)	47,56 %	- K€
GTHP	Groupement Technique des Hippodromes Parisiens	Association Loi 1901	Organisation technique des réunions de courses des sociétés mères (vidéo, accueil du public, juges, vétérinaires, parking,)	57,9 %	19.460 K€
FNCH	Fédération Nationale des Courses Hippiques	Association Loi 1901	Coordination de la politique commune et représentation de l’Institution des courses	N/A	28.406 K€
AFASEC	Association de Formation et d’Action Sociale des Écuries de Courses	Association Loi 1901	Gestion et financement des écoles d’apprentis, des foyers et de l’action sociale du personnel des écuries de courses	N/A	9.600 K€
ORPESC	Organisme de Retraite et de Prévoyance des Employés des Sociétés de Courses	Association Loi 1901	Gestion des retraites et de la prévoyance des personnels de l’Institution des Courses	50%	1.082 K€
FIAH	Fédération Internationale des Autorités Hippiques	Association Loi 1901	Organisation et réglementation de l’activité hippique sur la scène internationale	N/A	15 K€
FRBC	French Racing and Breeding Committee	Association Loi 1901	Promotion de l’élevage et des courses françaises à l’étranger	50 %	345 K€
FEE	Fonds Européen de l’Élevage		Fonds de promotion et d’encouragement à l’élevage	N/A	0 K€



Note 28 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS LIES A LA RESPONSABILITÉ DE MEMBRE DANS LES GIE ET ASSOCIATIONS

GIE - PMU

Total du passif :	458,8 M€
dont provisions couvrant les indemnités de départ à la retraite, les indemnités, salaires et rentes des plans sociaux en cours :	17,4 M€

GIE - PMH

Total du passif :	27,7 M€
-------------------	---------

Compte tenu de la cessation d'activité du GIE PMH depuis le 16/9/15, toutes les conséquences financières ont été provisionnées dans les compte sociaux du GIE et la quote-part des indemnités de départ à la retraite provisionnée dans les comptes de France Galop a été reprise.

GTHP

Total du passif :	7,9 M€
-------------------	--------

Les indemnités de départ à la retraite sont inscrites en engagements hors bilan dans les comptes du GTHP mais provisionnées pour leur quote-part dans ceux de France Galop.

Par acte du 1er octobre 2014, France Galop et la SECF se sont constituées caution, solidaire entre elles, du PMU pour garantir le paiement du solde des comptes parieurs en ligne ouverts ou destinés à être ouverts dans les livres du PMU, dans le cadre de l'exploitation des agréments délivrés par l'ARJEL au PMU.

Le montant garanti par ledit engagement est limité à la somme maximale de 20 millions d'euros.

ENGAGEMENTS LIES AU REGIME DES ARS

L'évaluation des engagements relatifs au régime des Allocations de Retraite Supplémentaires (ARS) de l'ORPESC au 31 décembre 2016 tient compte de la mise en place en place d'un nouveau régime à partir du 1^{er} octobre 2014 en application de l'accord du 22 avril 2014 (voir note 2 ci-dessus).

Conformément aux termes du décret de 1997 sur l'Institution des courses, le financement de ce régime est assuré par les gains non réclamés, attribués annuellement par le Fonds des Gains Non Réclamés à l'organisme payeur de ces indemnités, l'ORPESC.

Un accord portant sur la réforme du régime des ARS a été signé le 22 avril 2014. Le régime a été fermé pour les nouveaux entrants et maintenu pour les salariés bénéficiant d'une ancienneté de plus de 15 ans. Pour les salariés présentant une ancienneté inférieure à 15 ans, une alternative a été proposée : opter pour le régime A.R.S., ou renoncer définitivement à ce régime en contrepartie d'une indemnité destinée à compenser la perte du bénéfice des ARS.



Selon l'étude réalisée par les consultants de l'ORPESC (le cabinet INSTI7), le montant actuariel des retraites supplémentaires se rapportant aux salariés de FRANCE GALOP s'élève à : 144,62 M€ au titre des services passés, dont 110,80 M€ pour les retraites liquidées au 31 décembre 2016.

En M€	Engagements au 31/12/2015	Engagements au 31/12/2016
Services passés	151,66	144,62
Dont retraites liquidées	114,40	110,80

Cet engagement a été évalué en tenant compte d'un taux d'actualisation par référence à l'indice OAT 20 ans au 31 décembre 2016. Cet indice est identique à celui à fin 2015.

S'agissant de l'engagement total au niveau de l'Institution des courses, incluant les différents GIE et associations dont l'engagement, remonte in fine, au niveau des deux sociétés mères (engagement réaffirmé par l'accord du 22 avril 2014), la situation s'établit comme suit :

En M€	Engagements au 31/12/2015	Engagements au 31/12/2016
Services passés	841,76	818,73
Dont retraites liquidées	574,76	567,88

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Le Conseil d'Administration a autorisé la Société à se porter caution solidaire, pour une durée de 20 ans, de l'AFASEC envers la Région Picardie, à deux reprises, pour toutes sommes qui devraient lui être remboursées au titre de l'aide au financement d'investissements :

<u>Date du Conseil d'Administration</u>	<u>Nature des investissements</u>	<u>Montant</u>
26 novembre 2002	Construction d'un internat et d'un restaurant	59.986 €
23 avril 2007	Rénovation de bâtiments existants, construction et rénovation de boxes écurie d'application, réalisation de travaux VRD et démolition	712.000 €



Le Conseil d’Administration du 23 avril 2007 a également autorisé la Société à se porter caution solidaire, de l’emprunt souscrit par la Société des Courses de Vichy Auvergne pour financer son projet d’extension et de construction d’un nouveau bâtiment sur l’hippodrome. Le coût total du crédit est de 1.018.549 € et la durée du cautionnement est de 17 ans et 3 mois. Le montant de l’engagement garanti au 31 décembre 2016 est de :

Capital restant dû	350.220 euros
Date de fin de caution	31-05-2024
Intérêts restant à courir	37.421 euros

ENGAGEMENTS RECUS

Néant



Note 29 Effectifs

Sites	31-déc				2015
	2016				
	Cadres	Maîtrises	Employés	Total	
Siège Social	111,0	55,0	2,0	168,0	170,9
Auteuil	4,0	6,0	35,0	45,0	49,0
Longchamp	4,0	6,0	28,0	38,0	39,0
Saint-Cloud	4,0	4,0	26,0	34,0	37,0
Chantilly	2,0	11,0	65,0	78,0	79,0
Deauville	1,0	3,0	20,0	24,0	25,0
Maisons Laffitte	5,0	3,0	43,0	51,0	54,5
Total sites	20,0	33,0	217,0	270,0	283,5
Total FRANCE GALOP	131,0	88,0	219,0	438,0	454,4

Note 30 Statut fiscal

France Galop est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sur l'ensemble de ses recettes.

L'activité d'organisation de courses hippiques est exonérée de Contribution Économique Territoriale ; seuls les moyens utilisés pour le fonctionnement du PMH constituent la base d'imposition de France Galop.

L'activité de France Galop, par son statut associatif et par sa gestion ne revêt pas de caractère lucratif. La société est exonérée de l'Impôt sur les Sociétés (IS).



Note 31 Résultat sur cinq ans

	2012	2013	2014	2015	2016
<u>Réserves (après affectation) :</u>					
- Réserve Fonds De Modernisation	46 877	46 877	46 877	46 877	46 877
- Réserve pour régulation du financement des immobilisations des encouragements à l'élevage pour rénovation de Longchamp	152 387	143 250	145 096	146 876	174 821
	51 000	51 000	48 970	46 654	23 327
	60 000	73 500	73 500	73 500	26 247
<u>Report à nouveau et résultat de l'exercice :</u>					
- Résultat de l'exercice	14 138	6 275	- 13 519	- 45 934	- 33 800
- Report à nouveau (après affectation du résultat de l'exercice)	106 091	108 004	94 669	49 271	58 107
<u>Activités de l'exercice :</u>					
PMH					
- Nombre de réunions	219	216	224	221	212
- Montant des enjeux	31 851	31 165	28 747	23 588	15 855
Premium					
- Nombre de réunions	219	216	224	222	222
- Montant des enjeux s/courses françaises	2 564 963	2 412 633	2 299 454	2 206 336	2 159 906
- Montant des enjeux s/courses étrangères	278 360	327 904	363 611	402 942	408 095
<u>Contribution nette sur Pari Mutuel</u>					
Premium	405 218	392 136	363 590	340 368	342 910
- PMH	411 506	398 788	370 127	346 541	344 089
	- 6 288	- 6 652	- 6 537	- 6 174	- 1 179
<u>Encouragements</u>					
Dotation France Galop	262 551	268 058	273 627	273 912	274 391
Sur entrées et forfaits	250 824	255 292	259 795	260 369	260 830
Sponsors	6 114	6 104	6 731	6 471	6 490
	5 612	6 662	7 101	7 071	7 071
<u>Personnel :</u>					
- Effectif présent au 31 décembre	487,8	475,4	464,4	454,4	438,0
- Montant de la masse salariale	40 611	42 448	41 684	42 806	44 356



Note 32 Évènements post-clôture

Néant



Note 33 Tableau des Flux de Trésorerie

	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat de l'exercice	-33 800	-45 934
Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	509	417
- Dotation aux amortissements et variation des dépréciations des immobilisations corporelles	12 626	12 112
- Reprise de subventions d'investissement	-173	-229
- Variation nette des provisions pour risques et charges	-1 715	-5 723
- Plus ou moins Value sur sorties d'immobilisation	-1 268	-236
Capacité d'Autofinancement	-23 820	-39 594
Variation du besoin en fonds de roulement	-40 865	27 201
Flux net de trésorerie liés à l'activité (I)	-64 685	-12 393
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Paiements sur acquisition d'immobilisation	-37 638	-16 615
Encaissements sur sorties d'immobilisation	2 079	1 487
Remboursement de prêts	53	364
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements (II)	-35 506	-14 763
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissements sur subventions d'investissement		42
Encaissements sur dettes financières	30 124	
Décaissements sur dettes financières	-1 319	-4
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (III)	28 805	38
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice (I) +(II) +(III)	-71 386	-27 118
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	344 035	371 152
Trésorerie à la clôture de l'exercice	272 649	344 035

La trésorerie à l'ouverture et à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeurs mobilières de placement	250 332	330 884	364 064
Disponibilités	22 352	14 680	9 239
Soldes bancaires créditeurs	-36	-1 530	-2 150
Total	272 649	344 035	371 152



Note 34 Soldes Intermédiaires de Gestion

	31-déc	
	2016	2015
Produits du GIE PMU	323 865	331 420
Produits GIE PMU/réunions de province	103 367	106 894
Produits GIE PMU/courses étrangères	43 314	41 911
Produits du GIE PMH	1 972	2 799
Equilibrage Trop → Galop	8 496	2 049
Produits du Pari Mutuel	481 014	485 073
Charges du GIE PMU	-107 239	-111 125
Charges GIE PMU/courses étrangères	-22 026	-21 672
Charges GIE PMH		-6 837
Parcours Client (PMU)	-1 744	-528
Equilibrage Galop → Trot		
Charges du Pari Mutuel	-131 009	-140 163
Solde brut du Pari Mutuel	350 005	344 910
Autres charges liées aux enjeux	-1 290	-1 039
Solde brut sur enjeux	348 715	343 872
Encouragements à l'Élevage	-274 391	-273 912
Produits de la gestion propre	32 798	33 653
Taxe affectée sur Online hippique	25 108	27 166
Subventions	16 766	16 766
Marge	148 997	147 545
Achats non stockés	-9 322	-12 562
Autres charges externes	-102 098	-102 473
Consommation en provenance de tiers	-111 420	-115 036
Valeur ajoutée	37 577	32 509
Impôts, taxes et versements assimilés	-4 927	-4 856
Charges de personnel	-43 996	-42 806
Intéressement des salariés	-360	
QP sur opérations faites en commun	-4 497	-2 005
Charges non déductibles de la valeur ajoutée	-9 603	-9 971
Excédent brut d'exploitation	-25 807	-27 128
Reprises de provision	4 443	3 264
Dotations aux amortissements et provisions	-15 676	-16 890
Résultat de l'exploitation	-37 040	-40 754
Résultat financier	2 539	2 832
Résultat exceptionnel	701	-8 012
Résultat	-33 800	-45 934



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92060 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

*FRANCE GALOP - Société d'Encouragement
pour l'Amélioration des Races de Chevaux de
Galop en France - Association Loi 1901*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016
**FRANCE GALOP - Société d'Encouragement pour l'Amélioration des
Races de Chevaux de Galop en France - Association Loi 1901**
46, place Abel Gance - 92655 Boulogne Cedex
Ce rapport contient 41 pages
Référence : BL 172-72



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92065 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 88
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

FRANCE GALOP - Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races de Chevaux de Galop en France - Association Loi 1901

Siège social : 46, place Abel Gance - 92655 Boulogne Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Comité, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association FRANCE GALOP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



FRANCE GALOP - Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races de
Chevaux de Galop en France - Association Loi 1901
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
22 mai 2017

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 « Méthodes comptables » de l'annexe précise que les écarts actuariels liés à la provision pour indemnité de départ à la retraite sont enregistrés en résultat selon la méthode dite du « corridor ». La note 13 de l'annexe « provisions pour risques et charges » indique l'incidence de l'application de cette méthode sur les comptes de l'année 2016. Nous avons vérifié que cette méthode avait été mise en œuvre en conformité avec la réglementation comptable en vigueur et nous nous sommes assurés que les informations requises étaient fournies dans l'annexe.

La note 2 « Méthodes comptables » de l'annexe fait également état de l'engagement relatif au paiement des allocations de retraite supplémentaire, pris par France Galop à l'égard de son personnel et du personnel d'autres entités de l'institution des courses hippiques. Elle précise les raisons pour lesquelles une provision a été constatée à ce titre dans les comptes annuels de France Galop. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné la conformité de cette méthode à la réglementation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

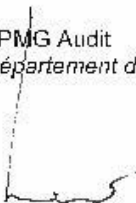
3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 22 mai 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Benoit Lebrun
Associé